**Bureau de la GANHRI**

 **Discours de bienvenue de Mme la Présidente du CNDH
27 octobre 2022**

**Madame la Présidente, chère Maryame,**

**Mesdames et Messieurs Présidents des INDH,**

**Chers collègues et amis, représentants des réseaux de la GANHRI**

**Chers partenaires de GANHRI**

Tout d’abord, je tiens à vous exprimer notre  immense plaisir, au nom de notre présidente, en mon nom et de celui des membres et staff du CNDH Maroc, et du bureau de Genève, de vous accueillir à Marrakech, et de vous souhaiter la bienvenue, à  notre première réunion  du Bureau de GANHRI, depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Je suis ravie que cette réunion se tienne à Marrakech qui offrira, je n'en doute pas, un cadre agréable mais surtout un espace d’élaboration et de partage  entre différentes zones du Monde.

Nous vivons, depuis 2020, une situation, très complexe, marquée par les répercussions du Covid-19, l’instabilité, l’inflation, la précarité énergétique, la mise en cause  du multilatéralisme, les guerres et l’émergence de nouvelles questions  dont les droits de l’homme sont en jeu.

Nous avons résisté en tant que, GANHRI, REGIONAL NETWORK ET INSTITUTIONS NATIONALES, faxé aux défis et aux restrictions imposées.  Nous nous sommes adaptés.

Nous avons réussi, chers collègues, à développer de nouvelles méthodes de travail et surtout à  PARTAGER NOS PRATIQUES, parce que, nous étions déjà constitués en réseau, ce qui s’est avéré plus que jamais, un atout. Un atout que nous devons, non seulement, préserver mais également renforcer : renforcer le système d’accréditation en cours ainsi que notre position dans les processus multilatéraux.

Nous sommes reconnaissants du soutien constant du HCDH et du PNUD, par le biais du partenariat tripartite, ainsi que des nouveaux partenariats avec le HCR et d'autres organes des Nations Unies.

Notre réseau, Mesdames et Messieurs, Global Alliance, se voit du jour en jour appelé à agir, à proposer, des recommandations pour les nouvelles questions des droits de l’homme. La récente résolution du Conseil des droits de l’Homme de l’ONU, adoptée avec focus sur les changements climatiques, mettant en valeur le rôle des INDH et des ONG dans la protection et la mobilisation autour des changements climatiques confirme cette tendance d’acteur incontournable.

Aussi, Plusieurs de mes collègues de African Network ont été présents à Banjul et ont enregistré comme CNDH Maroc, l’importance du monitoring, du suivi, du reporting et d’évaluation pour veiller au respect des droits de l’homme dans le contexte du commerce international et des Accords de libre-échange.

Notre cadre référentiel d’institution indépendante, mérite, également,  de notre part, une attention particulière, pour célébrer, le 30ème anniversaire de l’adoption des Principes de Paris. Le CNDH Maroc, est disposé à se joindre aux préparatifs de cette célébration, ayant été un des membres fondateurs du Comité international de coordination des INDHs.

Cette célébration, nous interpelle dans un environnement de crise mondiale,  avec un impact majeur sur les droits économiques et sociaux, surtout des populations vulnérables, des tensions et  coups de forces constitutionnelles, qui, mettent en danger ou en difficulté la mission  de nos membres INDHS

J’aimerais, mesdames et messieurs, partager avec vous, quelques actions majeures, mise en place récemment, que le CNDH Maroc juge de grande symbolique en matière des droits de l’homme, il s’agit de :

1- la signature, le 14 septembre 2022,  de la convention de partenariat avec la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) visant à  développer les pratiques afférentes à la mise en œuvre des normes relatives aux droits de l’Homme et la préservation de la dignité humaine dans les lieux de privation de liberté relevant de la DGSN. Une convention singulière dans la mise en œuvre de la mission de protection et promotion des droits de l’homme ;

2- L’entrée  en vigueur Le 22 juillet 2022, de  deux protocoles très importants relatifs à la procédure de plainte individuelle, telle que précisé dans le Protocole facultatif  au Pacte international relatif aux droits civils et politiques  et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes concernant la compétence
pour présenter des plaintes individuelles et des enquêtes ;

Je ne manquerais, lors de cette séance, d’inviter mes collègues, à se joindre, à notre présidente de GANHRI, moi-même et notre bureau à Genève, pour nous nous féliciter de la reconnaissance croissante et continue, au niveau international, régional et national de la contribution des INdhs aux débats et propositions pour la consolidation des voix des acteurs des droits de l’homme.

Ainsi la responsabilité, qui nous incombe, en tant qu’acteurs majeurs, qui agissent, au quotidien, pour apporter l’appui nécessaire aux victimes des violations des droits de l’homme et protéger la dignité de toute personne, est de plus en plus REQUISE.

je souhaiterai, enfin,  en vos noms et qualité, remercier nos collègues  ayant contribué à la tenue de notre  réunion du Bureau, notamment le HCDH, la CNDH du Qatar et Le CNDH Maroc.

Bienvenus encore une fois à Marrakech et plein succès à nos travaux !